



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

# OUVRIERS D'ÉTAT

## Fin du quasi-statut interministériel

### 26 juillet 2016

**Retour à la case départ ! La piste du quasi-statut interministériel pour les ouvriers d'État est abandonnée. Fin du moratoire instauré en 2009 relatif à l'arrêt des recrutements d'Ouvriers d'Etat.**

Une fois de plus, après des années d'atermoiement, la volonté du gouvernement de remplacer les ouvriers d'État par des fonctionnaires et d'harmoniser les différents quasi-statuts, a fait "chou blanc"!

La Fonction publique renvoie à chaque ministère le soin de rationaliser le cadre.

L'abandon du quasi-statut interministériel est plutôt une bonne nouvelle, surtout qu'il s'accompagne de la levée du moratoire sur les recrutements.

La Fonction publique, qui travaillait seule sur le sujet, nous préparait des recrutements de non-titulaires (qui n'étaient pas affiliés au FSPOEIE) avec, nous n'en doutons pas, un nivellement par le bas.

## Réunion du 18 juillet à la Fonction Publique

Le 18 juillet, l'UFFA CFDT (Union Fédérale des Fonctionnaires et Assimilés) a été reçue à la Fonction publique.

### Lignes directrices :

- La FP souligne un attachement à l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires, mais il n'est pas question de supprimer le statut d'ouvriers de l'État.
- La piste du quasi-statut interministériel pour les Ouvriers de l'État est abandonnée.
- Fin du moratoire instauré en 2009 relatif à l'arrêt des recrutements d'Ouvriers d'Etat.
- Un certain nombre de métiers à haute technicité et certaines spécialités nécessitent des recrutements spécifiques, notamment afin de garantir la capacité de l'État sur des missions de maintien en condition opérationnelle (MCO) et de sécurité.
- Le recrutement d'ouvriers de l'État se fera sur des métiers très ciblés.
- La volonté est de pérenniser le statut et pouvoir travailler à des "statuts" ministériels : procédures de recrutement, logiques de carrière (proches de celles des fonctionnaires, prise en compte de la valeur professionnelle notamment), évolution de la rémunération.
- La FP souligne la non-remise en cause du régime des retraites et du fonds de pension (FSPOEIE).
- La FP examinera le tronc commun relatif au « statut modernisé » dans chaque ministère.

## **Expression CFDT :**

La CFDT s'est dite satisfaite de la fin du gel des recrutements. Elle est d'accord pour que chaque ministère puisse mener le dialogue social nécessaire à construire une politique de recrutement, de déroulement de carrière incluant des perspectives d'évolution des rémunérations.

Satisfaction aussi sur la préservation du fonds de pension et du régime de retraite, même si sa pérennité nécessitera un travail approfondi.

La CFDT a attiré l'attention sur le ciblage des métiers ouverts au recrutement : l'État et ses services ont à faire face à un fort risque de déperdition de compétences en raison des départs passés et à venir, fort nombreux (1000/an pour les huit prochaines années). Vouloir trop restreindre ou trop cibler pourrait se révéler de mauvaise politique. Mieux vaut laisser les ministères élaborer une gestion plus prévisionnelle.

Sur l'évolution des rémunérations, la CFDT a regretté l'abandon de l'indexation à la métallurgie parisienne. De fait, sur des métiers en tension, il convient de raisonner en termes d'attractivité (IGN).

## **Ministère de la Défense (Cab)**

Les discussions ont débuté lors du CTM du 28 juin.

Fort attachement au statut d'Ouvriers de l'État.

Sur les rémunérations, il faudra effectivement traiter le sujet de l'attractivité car la concurrence est forte et réelle avec le privé.

## **Ministère des Transports (Cab)**

Le ministère s'inscrit dans les perspectives données par la FP.

Il faudra que les discussions aboutissent prochainement et donc le dialogue devra s'engager dans les instances.

## **Fonction publique (Cab)**

L'ensemble des ministères qui emploient des ouvriers d'État appliqueront les principes communs présentés."

## **Commentaire UFETAM-CFDT**

Il faut effectivement que les négociations démarrent rapidement. Nous serons très attentifs aux suites données à ce dossier.

A ce jour, notre ministère n'a aucunement communiqué sur le sujet !

Nous interviendrons prochainement lors de la rencontre avec la nouvelle secrétaire générale, fin août, et avons demandé une audience au cabinet de la ministre.

[Lire la demande d'audience du 26 juillet 2016 en cliquant ci-dessous :](#)

[http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/decentralisation/parc/lettre\\_rdv\\_mourlon\\_26-07-16\\_opa.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/decentralisation/parc/lettre_rdv_mourlon_26-07-16_opa.pdf)